

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



18120245

MONITEUR BELGE

25-07-2018

BELGISCH STAATSBLADE



18 JUL. 2018

Greffe

N° d'entreprise : 409.115.415

Dénomination

(en entier) : **ASSOCIATION INTERREGIONALE DE GUIDANCE ET DE SANTE**

(en abrégé) : **AIGS**

Forme juridique : **ASBL**

Siège : Rue Vert Vinâve, 60 à 4041 Herstal (Vottem)

Objet de l'acte : **MODIFICATION DE STATUTS - ELECTIONS**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
26.06.2018

L'assemblée générale extraordinaire des membres de l'association sans but lucratif « Association Interrégionale de Guidance et de Santé » (numéro d'entreprise 409.115.415), constituée par acte sous seing privé en date du 22 décembre 1965 et dont les statuts ont été publiés aux Annexes du Moniteur Belge le 13 janvier 1966 sous le numéro 159/66, réunie le 26 juin 2018 au Motorium-Sarolea, rue Saint-Lambert, 84 à 4040 Herstal, a pris les décisions suivantes :

Modification de statuts

Sur proposition du conseil d'administration du 24 mai 2018, l'assemblée générale décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de modifier l'article 17 des statuts.

Libellé original de l'article 17 :

« L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour deux ans et rééligibles.

En cas de décès ou de démission d'un administrateur, le conseil d'administration a le droit de pourvoir provisoirement à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à la nomination définitive. »

Libellé modifié de l'article 17 des statuts :

« L'association est gérée par un conseil d'administration composé de treize membres effectifs.

En aucun cas, une institution publique ne pourra détenir, seule ou conjointement avec d'autres institutions publiques, plus de la moitié des sièges au conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour deux ans et rééligibles.

En cas de décès ou de démission d'un administrateur, le conseil d'administration a le droit de pourvoir provisoirement à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à la nomination définitive. »

Elections

Pour se mettre en concordance avec le décret du 28.03.18 du Parlement wallon relatif à la bonne gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales, l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2018 a décidé à l'unanimité des membres présents ou représentés de procéder aux élections suivantes

Elle acte la démission en tant que membre de l'assemblée générale de :

René BRAIBANT, rue du Moulin, 28/D1 à 4300 Waremme

Elle accepte les candidatures en tant que membres de l'assemblée générale de :

Représentants privés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/08/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Sylviane CRUL, rue Marcel Thiry 33/001 4051 Vaux-Sous-Chèvremont
 Jacques HOFMAN, rue Fexhe-Slins, 135 à 4680 Oupeye
 Eric LIAGRE, rue de la Serenne, 23 à 4683 Vivegnis
 Jean-Claude RENERTE, Rue J. Nihoul, 14 à 4000 Rocourt
 Nadine WETTINCK, rue Sur le Bois, 48B à 4601 Argenteau (Sarolay)

Représentants Commune et CPAS

Sandrine KELKENEERS, rue des Fabriques, 2/002 à 4300 Waremmé

Dès lors, l'assemblée générale se compose de :

Représentants privés :

Jean-Marc BIENKOWSKI, rue des Prés, 128 à 4020 Wandre
 Sylviane CRUL, Rue Marcel Thiry 33/001 4051 Vaux-Sous-Chèvremont
 Robert DUVERGER, rue Laplace, 51 à 4100 Seraing, représentant des familles
 Jacques HOFMAN, rue Fexhe-Slins, 135 à 4680 Oupeye
 Luc JANSEN, rue des Fabriques, 28/12 à 4300 Waremmé
 Eric LIAGRE, rue de la Serenne, 23 à 4683 Vivegnis
 Jean-Claude RENERTE, Rue J. Nihoul, 14 à 4000 Rocourt
 Nadine WETTINCK, rue Sur le Bois, 48B à 4601 Argenteau (Sarolay)

Représentant les Communes et CPAS :

Anne BINET, rue de Lantremange, 21 à 4350 Rémicourt (Pousset)
 Denise BOHET, rue des Meuniers, 171 à 4041 Vottem
 Alessandra BUDIN, rue Samuel Bronckart, 54 à 4610 Beyne-Heusay
 Albert CREPIN, rue Sur les Thiers, 318 à 4040 Herstal
 Frédéric CREPIN, route de Parfondvaux, 24 à 4671 Saive
 Annie CROMMELYNCK, rue Tirogne, 39 à 4460 Grâce-Hollogne
 Michel DENIS, rue d'Elmette, 8 à 4300 Waremmé (Oleye)
 Eddy DETHIER, rue Fica, 15 à 4870 Trooz
 Michael GONZALEZ, rue de la Malgagnée, 91 à 4040 Herstal
 Geoffrey GUISSARD, Oneux, 221 à 4170 Comblain-au-Pont
 Alain HAPPAERTS, rue du Hameau de Crenwick, 11 à 4257 Crenwick (Berloz)
 Moreno INTROVIGNE, rue Trou-du-Renard, 22 à 4610 Beyne-Heusay
 André JAMINON, rue des Six Bonniers, 9 à 4550 Nandrin
 Sandrine KELKENEERS, rue des Fabriques, 2/002 à 4300 Waremmé
 André LAHAYE, rue Désiré Dupain, 33 à 4350 Rémicourt
 Paul LEENDERS, rue Sainry, 190 à 4870 Trooz
 Hervé LEONARD, rue Vincent Bonnechère, 52 à 4367 Kemexhe (Crisnée)
 Joseph MANISCALCO, rue Louis Marechal, 33C à 4360 Oreye
 Arnaud MATHY, rue d'Angleur, 77/02 à 4420 Montegnée (Saint Nicolas)
 Corine MELLAERTS, rue des Enfants, 10 à 4420 Saint-Nicolas
 Jean-François MISSAIRE, rue de la Chapelle, 13 à 4347 Fexhe-le-haut-Clocher
 Josée MOESEN-THYS, rue de Villers, 3 à 4367 Crisnée
 Maureen PAULISSEN, avenue des Combattants, 14 à 4600 Visé
 Diana PICONE, rue Fine Pierre, 7 à 4122 Neupré
 Carine RENSON, rue de la Râperie, 16A à 4280 Hannut
 Jean-Luc ROLAND, rue Rosa Luxembourg, 101D à 4630 Soumagne
 Chantal SCHOONBROODT, rue Haute Préalle, 92 à 4040 Herstal
 Marlène SPEETJENS-REMI, rue des Aubes, 8 à 4680 Oupeye
 Roger TOPPET, rue du Hameau de Crenwick, 43 à 4257 Crenwick (Berloz)
 Huguette VAN MALDER, rue de Warsage, 39 à 4607 Berneau
 M. Didier VASSALLO, rue de Jemine, 2/A à 4340 Awans

L'assemblée générale acte la démission des administrateurs suivants :

André JAMINON, rue des Six Bonniers, 9 à 4550 Nandrin
 André LAHAYE, rue Désiré Dupain, 33 à 4350 Rémicourt
 Hervé LEONARD, rue Vincent Bonnechère, 52 à 4367 Kemexhe (Crisnée)
 Joseph MANISCALCO, rue Louis Marechal, 33C à 4360 Oreye
 Jean-Luc ROLAND, rue Rosa Luxembourg, 101D à 4630 Soumagne

L'assemblée générale révoque de son mandat d'administrateur Alain HAPPAERTS, rue du Hameau de Crenwick, 11 à 4257 Crenwick (Berloz) conformément à la décision de l'assemblée générale du 24.05.2018 fixant le règlement d'ordre intérieur.

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

L'assemblée générale extraordinaire du 26.06.2018 réélit à l'unanimité des membres présents ou représentés, pour un mandat de deux ans, les administrateurs suivants :

Administrateurs publics :

Moreno INTROVIGNE
Arnaud MATHY
Maureen PAULISSEN
Marlène SPEETJENS-REMI

Administrateurs privés :

Robert DUVERGER
Luc JANSEN

Dès lors, le conseil d'administration est constitué et se compose de :

Administrateurs publics

Albert CREPIN
Arnaud MATHY
Moreno INTROVIGNE
Sandrine KELKENEERS
Marlène SPEETJENS-REMI
Maureen PAULISSEN

Administrateurs privés

Sylviane CRUL
Jacques HOFMAN
Jean-Claude RENERTE
Jean-Marc BIENKOWSKI
Luc JANSEN
Robert DUVERGER
Nadine WETTINCK

Le conseil d'administration élit en son sein le Bureau qui se compose de :

Président : Albert CREPIN
Vice-présidents : Luc JANSEN – Jean-Marc BIENKOWSKI
Administrateur délégué : Marlène SPEETJENS-REMI
Trésorière : Mélinda LA ROCCA, rue Xhavée, 242 à 4101 Jemeppe

Délégations :

L'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2018 donne mandat à :

Marc GARCET, rue Istahelle, 11 à 4690 Bassenge, en tant que secrétaire général, pour représenter l'association dans tous les actes administratifs engageant celle-ci.

Eric FRANCOIS, rue du Village, 32 à 4170 Mont, en tant que directeur gérant des finances, pour représenter l'association dans les actes administratifs financiers engageant celle-ci, conformément aux missions précisées dans le règlement d'ordre intérieur de l'asbl.

Rachel GARCET, rue Ambiorix, 43 à 4000 Liège, en tant que directeur gérant des personnels, pour représenter l'association dans les actes administratifs relatifs aux personnels engageant celle-ci, conformément aux missions précisées le règlement d'ordre intérieur de l'asbl.

Pour extrait conforme, Vottem, le 26 juin 2018

Luc JANSEN
Vice-Président

Albert CREPIN
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/08/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature